



CONSEIL
COMMUNAL

Coppet, le 7 octobre 2024

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

DECISION

1. D'accepter / ~~de refuser~~ le préavis n° 01/2024-2025 concernant la cession des constructions et installations du Centre sportif des Rojalets à la Société immobilière ARSCO SA pour le prix global de CHF 2'300'000.00

Oui : 29 Non : 20 amendé Abst. : 2 nul : 1

2. D'accepter / ~~de refuser~~ le préavis n° 02/2024-2025 concernant l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Société immobilière ARSCO SA suite à la reprise des constructions et installations du Centre sportif des Rojalets sur la parcelle n°239 de Coppet

Oui : 36 Non : 15 Abst. : 0

3. D'accepter / ~~de refuser~~ le préavis n° 03/2024-2025 concernant l'arrêté d'imposition 2025

Oui : 50 Non : 0 Abst. : 1

4. D'accepter / ~~de refuser~~ le préavis n° 04/2024-2025 concernant la révision du Règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Oui : 51 Non : 0 Abst. : 0

5. D'accepter / ~~de refuser~~ le préavis n° 05/2024-2025 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Oui : 51 Non : 0 Abst. : 0

Conseil communal de Coppet

Le Président

Yves Riesen



La secrétaire

Claire Gavin

